

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-187 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUIVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : **Transfert partiel des propriétés à la Communauté de Communes du Sud Artois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de procéder au transfert des propriétés des anciennes Intercommunalités vers la nouvelle entité.

Monsieur le Président précise que ce travail a été confié à Maître BRETTE, Notaire à BAPAUME, pour les propriétés des anciennes Intercommunalités de BAPAUME et de BERTINCOURT, et à Maître BAILLET, Notaire à ARRAS, pour les propriétés de l'ancienne Intercommunalité du Sud Arrageois.

Monsieur le Président précise qu'un problème juridique est apparu dans la réalité de la propriété de l'emprise foncière sur laquelle est construite la Salle de Sports de BERTINCOURT, rendant impossible la poursuite de ce travail.

Monsieur le Président propose, en conséquence, de procéder à un transfert partiel des propriétés de l'ancienne Intercommunalité de BAPAUME. Le transfert des propriétés de l'ancienne Intercommunalité de BERTINCOURT interviendra dans un second temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le transfert partiel des propriétés de l'ancienne Intercommunalité de BAPAUME à la nouvelle Intercommunalité du Sud Artois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de transfert devant intervenir,
- de confier le soin à Maître BRETTE, Notaire à BAPAUME, de procéder à la rédaction de ce transfert partiel de propriétés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

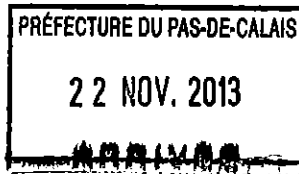
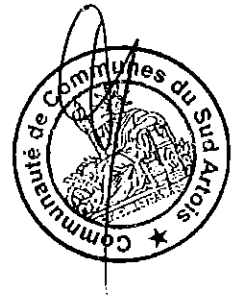
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-187- 07/11/2013
DEL TRANSFERT PROPRIETES